

Bulletin officiel de Pôle emploi

Sommai	re c	hrono	logi	aupi
Oumai			l O G	que

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des	
2000000	?
agences	2

Décision ARA n° 2020-38 DS IPR du 1er octobre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes à certains de
ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par les
articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses
annexes VIII et X, et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage
rrécouvrables18

Décision ARA n° 2020-39 DS PTF SAD et PPTC RA du 1er octobre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des	;
plateformes SAD et PPTC Rhône-Alpes	- 22

Décision HdF n° 2020-37 DS DT du 2 octobre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Hauts de France au sein des	
directions territoriales	25

Décision Gua n° 2020-33 DS PTF du 5 octobre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au seir	n de
la plate-forme régionale de production	28

Décision Gua n° 2020-34 DS DR du 5 octobre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au sein	ı de
la direction régionale	32

Décision Gua n° 2020-35 DS Agences du 5 octobre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, au sein	
des agences3	7

Décision Oc n° 2020-39 DS Agences du 5 octobre 2020

Délégation de signature du	ı directeur régional d	e Pôle emploi Occitanie	au sein des agences 42

Décision Oc n° 2020-40 DS DR du 5 octobre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la direction	
régionale5	5

Décision Oc n°2020-41 DS Dépense du 5 octobre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la direction	
régionale en matière d'opérations de dépense et de recette	32





Décision ARA n° 2020-37 DS Agences du 1er octobre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2020-07 du 18 février 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide:



Article 1 - Placement et gestion des droits

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :
 - 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adheré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
 - 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
 - 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
 - 4) les bons SNCF,
 - 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

- § 1 Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :
 - dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
 - dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.
- § 3 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.
- § 4 Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour les § 1 et § 2, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.



Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les engagements d'un service civique, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, ainsi que, sauf en ce qui concerne des déplacements hors de la région, les ordres de missions, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 5.

Article 5 - Délégataires

§ 1 – directeurs d'agence

- madame Catherine Arnaud, directrice au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Karine Blandino-Coutantic, directrice au sein de l'agence d'Albertville
- madame Armal Guergouz, directrice au sein de l'agence d'Ambérieux
- madame Christelle Cuvex-Combaz, directrice au sein de l'agence de Belley
- madame Isabelle Charrel, directrice au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur Wilfrid Bristiel, directeur au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Delphine Bonnel, directrice au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Philippe Zymek, directeur au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- monsieur Christian Berthomier, directeur au sein de l'agence de Montmélian
- monsieur Philippe Bourget, directeur au sein de l'agence de Moutiers
- madame Christine Doucement, directrice au sein de l'agence d'Oyonnax
- monsieur Armel Gautron, directeur au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Mélinda Gineste, directrice au sein de l'agence de Trévoux
- madame Marie-Agnès Rossignol, directrice au sein de l'agence d'Annonay
- madame Cécile Cecchetto, directrice au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Philippe Fustier, directeur au sein de l'agence de Crest
- monsieur Hassan Gaïla, directeur au sein de l'agence de Montélimar
- madame Denise Ménétrier, directrice au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur David Chabal, directeur au sein de l'agence de Privas
- monsieur Michel Duchamp, directeur au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Cédric Fayol, directeur au sein de l'agence de Tournon
- madame Liliane Perretti, directrice au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Denis Buhler, directeur au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Laurence Gallezot, directrice au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Florence Turenne, directrice au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Florence Gode, directrice au sein de l'agence de Fontaine
- madame Isabelle Marin-Lamellet, directrice au sein de l'agence Grenoble Europole
- madame Corinne Alberti-Rochette, directrice au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Nathalie Lajouannique, directrice au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Nathalie de Beaurepaire, directrice au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Isabelle Liétar, directrice au sein de l'agence de Pontcharra
- monsieur Frédéric Bramante, directeur au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Florence Sanfilippo, directrice au sein de l'agence de Roussillon
- madame Catherine Krebs, directrice au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Blandine Raphet, directrice au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Hélène Calvetti, directrice au sein de l'agence de Vienne
- madame Marie-Agnès Colomb, directrice au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Nathalie Murat-Mathian, directrice au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Patrice Nowaczyk, directeur au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Jean Christophe Gessen, directeur au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Patrick Vassal, directeur au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- monsieur Christophe Erpelding, directeur au sein de l'agence du Puy en Velay



- monsieur Joël de la Torre, directeur au sein de l'agence de Montbrison et directeur ad interim au sein de l'agence de Roanne
- madame Marielle Geai, directrice au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Stéphane Colliat, directeur au sein de l'agence de Roanne
- madame Laure Patouillard, directrice au sein de l'agence de Saint Chamond
- monsieur Didier Coste, directeur au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Monique Mallon Piccolomo, directrice au sein de l'agence de Saint-Etienne Chateaucreux
- madame Corinne Neel, directrice au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- monsieur Joued Meguireche, directeur au sein de l'agence de Saint Etienne Terrasse
- madame Fabienne Metzlé, directrice au sein de l'agence de Belleville
- madame Violaine Badin, directrice au sein de l'agence de Bron
- madame Marion Henocq, directrice au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- madame Nathalie Carette, directrice au sein de l'agence de Givors
- madame Isabelle Mattiazzo, directrice au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Caroline Salmi-Schatz, directrice au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Nathalie Miguel, directrice au sein de l'agence de Lyon Croix-Rousse
- monsieur Edwin Darmochod, directeur au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Sabine Danquigny-Handel, directrice au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Laurent Visocchi, directeur au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- monsieur Lilian Trompille, directeur au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- monsieur Ludovic Venet, directeur au sein de l'agence de Neuville
- monsieur Gaël Le Pennuen, directeur au sein de l'agence d'Oullins
- madame Véronique Begyn-Mourisson, directrice au sein de l'agence de Rilleux-La-Pape
- monsieur Patrice Mayonobe, directeur au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Nathalie Comte, directrice au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Isabelle Blancardi, directrice au sein de l'agence de Vaulx en Velin
- madame Corinne Nicolas, directrice au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Patricia Félix, directrice au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- monsieur Pierre-Yves Garguil, directeur au sein de l'agence de Tassin
- madame Laurence Liengme, directrice au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Corinne Crozier, directrice au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Sabine Cordier, directrice au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Carlos Sanchez, directeur au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Carine Degallaix, directrice au sein de l'agence de Cluses
- madame Sophie Passetemps, directrice au sein de l'agence de Meythet
- monsieur François Carillo, directeur au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Claudine Gruffy, directrice au sein de l'agence de Seynod
- madame Chadia Limam, directrice au sein de l'agence de Thoiry
- madame Stéphanie Puaud, directrice au sein de l'agence de Thonon
- madame Aline Gayet, directrice au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Lila Boudellal, directrice au sein de l'agence de Chamalières
- madame Nathalie Michaux, directrice au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Thierry Malatrait, directeur au sein de l'agence de Clermont Nord
- monsieur Christophe Hébrard, directeur au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Françoise Loiseau, directrice au sein de l'agence de Cournon
- monsieur Hervé Pichon, directeur au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Yannick Vens, directeur au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Marc Bono, directeur au sein de l'agence de Moulins
- madame Martine Peny-Tournaire, directrice au sein de l'agence de Riom
- monsieur Philippe Leclerc, directeur (LM) au sein de l'agence de Saint-Flour
- monsieur Christophe Mondière, directeur au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Olivier Laffont, directeur au sein de l'agence de Vichy
- madame Anita Boishardy, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie-Isère
- monsieur Jean-Régis Vialle, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche



- monsieur Charles-Henry Pierre, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Rhône
- madame Isabelle Jauffret-Triboulet, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie

§ 2 – directeurs adjoints

- monsieur Christophe Vella, directeur adjoint au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Séverine Regnault, directrice adjointe au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- madame Alessandra Gonella, directrice adjointe au sein de l'agence d'Oyonnax
- monsieur André Rolland, directeur adjoint au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Sébastien Point-Rivoire, directeur adjoint au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Laurence Gaffiot, directrice adjointe au sein de l'agence de Crest
- madame Catherine Colas, directrice adjointe au sein de l'agence de Montélimar
- monsieur Eric Perdriol, directeur adjoint au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Soline Delineau, directrice adjointe au sein de l'agence de Privas
- madame Sandrine Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Claude Habauzit, directeur adjoint au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Véronique Rey, directrice adjointe au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Naziha Miladi, directrice adjointe au sein de l'agence d'Echirolles
- monsieur Mathieu Bouttaz, directeur adjoint au sein de l'agence de Fontaine
- madame Joëlle Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Odile Semet, directrice adjointe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- monsieur Gilles Vantornout, directeur adjoint au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Sandrine Badie, directrice adjointe au sein de l'agence de la Tour du Pin
- madame Valérie Pèlerin-Curcio, directrice adjointe au sein de l'agence de la Tour du Pin
- madame Céline Hondareyte, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- monsieur Yannick Lecossec, directeur adjoint au sein de l'agence de Vienne
- madame Anne-Laure Gallon, directrice adjointe au sein de l'agence de Villefontaine
- monsieur Christophe Rivier, directeur adjoint au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Béatrice Bonnevie, directrice adjointe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Antoine Cathala, directeur adjoint au sein de l'agence du Puy en Velay
- madame Diera Gonin, directrice adjointe au sein de l'agence du Puy en Velay
- monsieur Philippe Perret, directeur adjoint au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- monsieur Jean-Christophe David, directeur adjoint au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Thomas Jouve, directeur adjoint au sein de l'agence de Roanne
- madame Corinne Ducreux, directrice adjointe au sein de l'agence de Roanne
- madame Fatiha Nasri, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Jean-Michel Prunier, directeur adjoint au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaucreux
- madame Catherine Bourquard-Santamaria, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Annick Chovet-Beaubet, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Catherine Vial, directrice adjointe au sein de l'agence de Givors
- monsieur Ferreol Palau, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- monsieur Sébastien Raynal Oliver, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- madame Carole Granjon, directrice adjointe au sein de l'agence Lyon de Part-Dieu
- madame Cécile Auray, directrice adjointe au sein de l'agence Lyon de Part-Dieu
- monsieur Florent Guérin, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Fabienne Provo, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Mathieu Tournier, directeur adjoint directeur au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- madame Nathalie Mariadassou, directrice adjointe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Anne Hourdel, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Priest
- madame Nadine Prenas, directrice adjointe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Zennou Abdelkader, Directeur adjoint au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Fadella Galoul, directrice adjointe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- madame Laëtitia Escaich, directrice adjointe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune



- madame Marie Saieva-Carry, directrice adjointe au sein le l'agence de Villefranche
- madame Eliane Arjona, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Liliane Guillet, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Elsa Rousson, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Gaëlle Pelud, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Marie Roattino, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- monsieur Pierre-Alexandre Decurey, directeur adjoint au sein de l'agence de Cluses
- monsieur Christophe Campos, directeur adjoint au sein de l'agence de Meythet
- monsieur Marc Lapierre, directeur adjoint au sein de l'agence de Seynod
- madame Claude Jacquiot, directrice adjointe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Corinne Moret, directrice adjointe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- monsieur Vincent Ols, directeur adjoint au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac,
- madame Cécile Gueux, directrice adjointe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Gilles Planat, directeur adjoint au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Thérèse Carte, directrice adjointe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Julien Lalitte, directeur adjoint au sein de l'agence de Cournon
- madame Murielle Delos, directrice adjointe au sein de l'agence de Montlucon
- madame Florence Soulier, directrice adjointe au sein de l'agence de Moulins
- madame Agnès Despalles-Treille, directrice adjointe au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- madame Cathia Ledu, directrice adjointe au sein de l'agence de Thiers
- monsieur Frédéric Diot, directeur adjoint au sein de l'agence de Vichy
- madame Yolande Sanchez, directrice adjointe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône

§ 3 – responsables d'équipe

- madame Marianne Saclier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix-les-Bains
- madame Sandrine Rolando, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Rachel Dakouri, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Sylvie Matheret, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Elodie Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Amandine Perroux-Daude, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Marine Le Mercier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Sarah Guironnet, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Nathalie Musielak, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Viviane Pommerel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Marie-Pierre Louis, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
- madame Christine Large, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
- madame Leïla Choubane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Isabelle Clermont-Vivat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Sylvie Begué, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Catherine Travert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur Thomas Pelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Christelle Blot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Céline Moussière, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Françoise Delorme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Cécile Haumonté, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Catherine Bani Sadr, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Joëlle Blanchard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Sylvie Prunier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Frédéric Rameau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Arnaud Pean, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Christine Debarre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux/Miribel



- madame Stéphanie Ottonello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- madame Maud Wantier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- madame Chrystelle Savio Bristiel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- madame Cindy Dragnea, responsable d'équipe au sein de l'agence Moutiers
- madame Aurélie Dagnault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moutiers
- madame Véronique Mangier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Stéphanie Teixeira, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Cindy Dell Aquila, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Valérie Huttaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Fanny Villemin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Catherine Coffy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Trévoux
- madame Alexandra Pinault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Trévoux
- monsieur Florent Bastien, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- madame Violène Hoenig, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- madame Véronique Faugier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean-Paul Altobelli, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur François Chatelain, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Clotilde Poret, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Franck Renaudier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Valérie Mulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Gabrielle Compigne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Adeline Fauquet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Annouc Lagrange, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- madame Agnès Debal, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- madame Maud Anglade Fez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- monsieur Pascal Bergogne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- madame Sylvie Fiorentino, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Laurence Pigache, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Guillaume Rochette, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Séverine Cousot, responsable d'équie au sein de l'agence de Privas
- madame Aude Berger-Dubosson, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Anita Mocellin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Fatima Badji, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Medhi Dehdouh, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Jean-Claude Deveaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Mathilde Sylvestre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Marjorie Veyrat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Nathalie Auclair, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Jean-Luc Chamayou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Simon Belugou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Marie-Christine Tardieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Yann Piard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Bruno Zabe, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Nathalie Fiancette, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Patricia Pasquion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- monsieur Bruno Bervialle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Emilie Grangier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Fabienne Pencier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Andrée Marcel, adjointe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- monsieur Roland Cimadomo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Tania Ovsec, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Catherine Lastella, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Virginie Lehmann, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne-Marie Eynac, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne-Laure Masson, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles



- madame Mathilde Gaucher, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Céline Suzant, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Patricia Gebel-Servolles, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Grenoble Europole
- monsieur Nicolas Gandin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- monsieur Jean-Luc Spano, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Florence Maillard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Béatrice Plumas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Sophie Claret Bramante, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Laurence Pabion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Isabelle Facomprez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Stéphanie Guillon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- monsieur Thomas Colomb, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Isabelle Mollard, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Corinne Achard, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Danielle Janin, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Virginie Fabre, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Véronique Grandjean, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Sandrine Ginot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Salia Abed, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Kadra Lattali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- monsieur Jean-François Métrals, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Marie Fabrier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Stéphanie Thouvenot, responsable d'équipe sein de l'agence de Roussillon
- madame Mélanie Chorier, responsable d'équipe sein de l'agence de Roussillon
- madame Madeline Ferlay, responsable d'équipe sein de l'agence de Roussillon
- madame Régine Sigu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Béatrice Cortes, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madamen Anne-Laure Gallon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Emmanuelle Basset, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Christelle Berthelon-Viout, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu
- madame Sophie Coutier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Mélanie Lauvernier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Nathalie Berger, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vienne
- madame Jovita Bozzalla, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- madame Catherine Chaulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- monsieur Iheb Chaieb, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Martine Andraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Sandra Bouyard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Yamina Archi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Nicolas Malnoury, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Nathalie Parigot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Frédéric Pomel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Amandine Charra Burgard, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Sandrine Poinat, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Christelle Tixidre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Olivier Nugues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- madame Houria El Bouzidi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Michel Pin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- madame Séverine Demore, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Julien Félix, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Thomas Py, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay



- madame Sanae Nour, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- madame Catherine Jurdie, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- madame Anne-Sophie Thiblier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- madame Touria Harmane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- monsieur Eric Rochard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- madame Laurence Pommarel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Pierre Gonzalvez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive de Gier
- madame Florence De Carrière, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Patrice Gouy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Dominique Thevenet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Hélène Paimblant, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Stéphanie Callari, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Edith Gautron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Isabelle De Oliveira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Ali El Bouzidi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Saïd Lazizi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Sarah Paulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Claude Tinot-Laroué, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Vincent Vicedo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Stéphanie Massacrier-Rechagneux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Yves Cizeron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaucreux
- monsieur Hervé Buzzi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaucreux
- madame Béatrice Bonfils, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaucreux
- madame Claire Fouletier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- monsieur Philippe Duluc, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Véronique Vérité, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Patrick Viallon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Anthony Méli, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Fabienne Fady, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Séverine Lesage, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Estelle Elloh, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Laure Forgeat-Touzet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Sophie Combe-Laboissière-Thermoz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- madame Laurence Venet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- monsieur Patrick Muraro, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Claire Picard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Annouk Demont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Stéphanie Saintemarie, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Angélique Coindet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Anne-Lise Palaric, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Florence Marin-Pangaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Anne Bergiron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- monsieur Frédéric De Boni, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Christelle Domeneghetti, responsable d'équipe du sein de l'agence de Lyon Confluence
- monsieur Mathieu Ragonneau, , responsable d'équipe du sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Joanne Allegre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse



- madame Christine Girard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Françoise Durieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Sandrine Didier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- monsieur Guillaume Vincent, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Laëttia Jantet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Jean Jaurès
- monsieur Abderrahim Lasri, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon- Jean Jaurès
- madame Nathalie Bonneau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon- Jean Jaurès
- madame Camélia Ressier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon- Jean Jaurès
- madame Stéphanie Hémar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon- Jean Jaurès
- madame Valérie Matéra, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Jean Jaurès
- madame Corinne Venturini, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Jean Jaurès
- madame Corinne Morera, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- monsieur Nadir Bouzemboua, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- monsieur Olivier Rostan, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Johanna Dolmadjian, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Corinne Venturini, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Nathalie Gamblin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Elise Magurno, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Tristan Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Louis-Joseph Liotard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Catherine Watelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Thierry Leroy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Chloé Rubellat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Marie-Claude Cayssials, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- monsieur Thierry Perello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- madame Marie-José Perez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry
- madame Rachel Llorca, responsable d'équipe au sein de l'agence de Neuville
- madame Véronique Beaudier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Neuville
- monsieur David Bouvier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Pascale Gicquel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Fatiha Belfadel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Marie-Hélène Torres, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Marianne Perez-Rochon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rilleux-la-Pape
- madame Isabelle Belli, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Alexandra Blanchon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Brigitte Dussert-Rosset, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- monsieur Yves Boulanouar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Marine Fontaine, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Nassima Lalmi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Cécile Biermann, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Dalila Boukerkra, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Sakina Charas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Fabrice Raboutot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Nathalie Arnaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Brice Degeorges, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Sandrine Lasfargues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- madame Christelle Cathelain, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- madame Patricia Thollet Lopes Torres, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- monsieur Thierry Crollet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Philippe Jolivet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Christophe Novent, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune



- madame Nadia El Boughanemi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½
 Lune
- monsieur Nersès Derdérian, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Damien Stumpf, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Lydia Chambard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Fleurine Laubier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Valérie Mariadassou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Catherine Albout, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Brouka Benfifi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Cécile Campy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Isabelle Jérôme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Lauren Lenoble, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Laurent Morin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Johann Roland, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Elodie Tortorici, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Catherine Maras, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Laurence Roulier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Eric Vitiello, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Christine Ferme, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Guenaëlle Wavelet, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien- en-Genevois/Ville-la-Grand
- monsieur Laurent Kelindjian, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Pascale Saunier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Stéphanie Randaxhe-Kostic, adjointe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julienen-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Isabelle D'Hers, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien- en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Emmanuelle Dufourd, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Géraldine Bastard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Isabelle Yver, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Valérie Delannoy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Claude Cousin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Christèle Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Laëtitia Budzki, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Laurence Maybon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Corinne Lamoureux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Rosine Darmon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Anne-Laure Tardy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- monsieur Frédéric Derouard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Nadine Delpoux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Laurence Gervex, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Myriam Guillermier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Stéphanie Michel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Audrey Monaya, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Pascal Doumengeux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Grégory Millet, adjoint au sein de l'agence de Thoiry
- monsieur Samuel Damerval, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Audrey Soufflet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Fabienne Bizzarri, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Cécile Vulliez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains



- madame Christelle Paul, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Christine Piccinini, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- monsieur Victor Morot, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Stéphane Palmier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Timothé Pena, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Aline Pouyet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Flour
- monsieur Jean-Louis Aranda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- madame Christine Sanitas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- madame Magali Cadoret-Gonon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur David Chaput, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Frédéric Bruneaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- madame Véronique Marteau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- madame Corinne Bonnefoi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Virginie Cleret, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Florence Ferragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- monsieur Karim Amirat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Morgane Vellard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Quest
- monsieur Nans Sepulveda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- madame Evelyne Giraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- monsieur José Pereira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- madame Marie-Claude Gibert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Gregory Delivert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Marie-Laure Massardier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Jennifer Gonzato, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Lionel Joachim, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Philippe Bros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Nathalie Blety, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Magali Machefer, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montlucon
- madame Catherine Bernard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Féthi Filali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Laurent Marchand, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Sébastien Eragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Sylvie Coutard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- monsieur Jordi Andrieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Christelle Ducourtioux-Torrent, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Sylvie Brigoulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Jamel Zendaoui, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Sandrine Belair, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Cécile Barbier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Stéphanie Bard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Elise Houtteville, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Pierre-Yves Montagnont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Christophe Blanchet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Hélène Bouillot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Marie-Françoise Fondraz, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie-Isère
- madame Marie-Catherine Biondi, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Ain-Savoie-Isère
- madame Corine Bernard, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche
- madame Denise Rousset, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche
- madame Nathalie Morand, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
- monsieur Pierre-Laurent Pourchot, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
- madame Stéphanie Besson, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Haute-Savoie



- madame Pascale Hay, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Haute-Savoie
- madame Maryna Amrhein, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie
- madame Claire Julien, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie

§ 4 - référents métier

- madame Leila Bonnet Ben-Abdelouahed, référente métiers au sein de l'agence d'Aix les Bains
- monsieur Sébastien Trincal, référent métiers au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Dounia Ghoudifa, référente métiers au sein de l'agence d'Albertville
- madame Elisa Calvet, référente métiers au sein de l'agence de Belley
- madame Audrey Triomphe, référente métiers au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Marie-Anne Humbert, référente métiers au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Ghislaine Gras, référente métiers au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Myriam Chene, référente métiers au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Carole Lablache, référente métiers au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- madame Anouk Vincent-Falquet, référente métiers au sein de l'agence de Montmélian
- madame Sandrine Roche, référente métiers au sein de l'agence de Moutiers
- madame Martine Neyron, référente métiers au sein de l'agence d'Oyonnax
- monsieur Christian Junet, référent métiers au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Samia Benzait, référente métiers au sein de l'agence de Trévoux
- monsieur Thierry Romero, référent métiers au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Vincent Le Pessot, référent métiers au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean-Michel Mila Alonso, référent métiers au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Philippe Robin, référent métiers au sein de l'agence de Crest
- madame Réjane Ménard, référente métiers au sein de l'agence de Montélimar
- madame Céline Sawrei, référente métiers au sein de l'agence de Montélimar
- madame Sandra Meffre, référente métiers au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Valéry Lecomte, référent métiers au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur David Valette, référent métiers au sein de l'agence de Privas
- madame Joëlle Berthalon, référente métiers au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Dominique Vermote, référente métiers au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Sylvie Ottone, référente métiers au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Julien Plumel, référent métiers au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Laurent Sawrei, référent métiers au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Stéphanie Schwarz, référente métiers au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- monsieur Jean-François Tauleigne, référent métiers au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Sandrine Filliat, référente métiers au sein de l'agence de Bourgoin-Jallieu
- madame Evelyne Borys, référente métiers au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Sonia Boukhatem, référente métiers au sein de l'agence d'Echirolles
- monsieur Jean-Claude Galva, référent métiers au sein de l'agence de Fontaine
- madame Raphaëlle Péguy, référente métiers au sein de l'agence de Fontaine
- madame Astrid-Céline Saint-Martin, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Isabelle Paillares, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Emmanuelle Robert, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Natalia Rodriguez, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Valérie Colin, référente métiers au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Murielle Jan, référente métiers au sein de l'agence de La Tour du Pin
- monsieur Carlos Carmona, référent métiers au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Solen Arnaud, référente métiers au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Aurélie Ada, référente métiers au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Laurence Rosaz, référente métiers au sein de l'agence de Roussillon
- monsieur Jean-Michel Miard, référent métiers au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Sandra Moreau, référente métiers au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Fantine Allot, référente métiers au sein de l'agence de Vienne



- monsieur Nicolas Lollo, référent métiers au sein de l'agence de Vienne
- madame Laëtitia Geny, référente métiers au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Stéphanie Meiller, référente métiers au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Florence Chatelain, référente métiers au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Frédéric Lopez, référent métiers au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Christophe Martin, référent métiers au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Jessica Lejczyk, référente métiers au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Eric Brayard, référent métiers au sein de l'agence de Firminy
- madame Sandrine Carton, référente métiers au sein de l'agence de Firminy
- madame Sandrine Legrand, référente métiers au sein de l'agence du Puy en Velay
- madame Christine Vallat, référente métiers au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- monsieur Cyril Masson, référent métiers au sein de l'agence de Montbrison
- madame Virginie Hernandez, référente métiers au sein de l'agence de Montbrison
- madame Line Garnier, référente métiers au sein de l'agence de Rive de Gier
- madame Christine Vivière, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- madame Audrey Kulma, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- madame Nathalie Ruy, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Gilles Richard, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Elodie Cursoux, référente métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Michel Raymond, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Benjamin Fleury, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaucreux
- monsieur Fabrice Poinat, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Sandrine Berne, référente métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Serge Martel, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Sylvain Collet, référent métiers au sein de l'agence de Belleville
- madame Catherine Bambini, référente métiers au sein de l'agence de Bron
- monsieur Aziz Chelghoum, référent métiers au sein de l'agence de Caluire
- madame Assia Boumediene, référente métiers au sein de l'agence de Lyon-Albert-Thomas
- madame Céline Desroches, référent métiers au sein de l'agence de Lyon-Confluence
- madame Natacha Travert, référente métiers au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- monsieur Sidi Ould, référent métiers au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- monsieur El Hani Badreddine, référent métiers au sein de l'agence de Lyon-Jean Jaurès
- monsieur Bruno De Craeke, référent métiers au sein de l'agence de Lyon-Jean Jaurès
- madame Nassima Bougherara, référente métiers au sein de l'agence de Lyon-Jean Jaurès
- madame Karine Richert, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Maud Vandewinckel, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Valérie Jacquet, référente métiers au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- monsieur Jean-Charles Thermoz-Borier, référent métiers au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- madame Nadine Zhu, référente métiers au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- madame Laëtitia Prigent, référente métiers au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- madame Maria Zymek, référente métiers au sein de l'agence de Neuville
- monsieur Sébastien Calligaro, référent métiers au sein de l'agence d'Oullins
- madame Sandrine Rouillard, référente métiers au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- monsieur Cédric Longin, référent métiers au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Nadia Bouquenna, référente métiers au sein de l'agence de Saint Fons
- monsieur Phalla Mehdi, référent métiers au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Aurélie Couturat, référente métiers au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Katia Krim, référente métiers au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Emmanuel Pilon, référent métiers au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Carole Trivery, référent métiers au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Patrick Col, référent métiers au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- monsieur Julien Berger, référent métiers au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Nathalie Valente, référente métiers au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Géraldine Mallery-Cozic, référente métiers au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône



- monsieur Abdelkrim Ben Tahar, référent métiers au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Sabrina Souilah, référente métiers au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Olivier Saunier, référent métiers au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Agnès Goliard, référente métiers au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Romain Real, référent métiers au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Nicolas Hirschauer, référent métiers au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julienen-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Corinne Delattre, référente métiers au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julienen-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Véronique Jacquemoire, référente métiers au sein de l'agence de Cluses
- madame Anne-Claire Berthelot, référente métiers au sein de l'agence de Cluses
- monsieur Serge Orset, référent métiers au sein de l'agence de Meythet
- madame Nadia Aubry, référente métiers au sein de l'agence de Meythet
- madame Ingrid Grether, référente métiers au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Audrey Ducognon, référente métiers au sein de l'agence de Seynod
- madame Leïla Bouziane, référente métiers au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Pascal Girard, référent métiers au sein de l'agence de Thoiry
- madame Anne-Lise Birraux, référente métiers au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Catherine Hanras, référente métiers au sein de l'agence de Thonon les Bains
- monsieur Patrick Pijoulat, référent métiers au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Stéphanie François, référente métiers au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Alexia Saint-Narcisse, référente métiers au sein de l'agence de Chamalières
- monsieur Christophe Dif, référent métiers au sein de l'agence de Clermont Est
- madame Isabelle Preux-Bernard, référente métiers au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Catherine Mathey, référente métiers au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Marie-Mélodie Hoarau, référente métiers au sein de l'agence de Cournon
- madame Cécile Nocart-Souchayre, référente métiers au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Guillaume Dallière, référent métiers au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Nicolas Houari, référent métiers au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Jérôme Perrin, référent métiers au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Guillaume Sartin, référent métiers au sein de l'agence de Moulins
- monsieur David Rodrigues, référent métiers au sein de l'agence de Moulins
- madame Elisabeth Leoty, référente métiers au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- monsieur Philippe Coopmann, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Flour
- monsieur Laurent Rodde, référent métiers au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Régis Gelt, référent métiers au sein de l'agence de Vichy
- madame Estelle Deschamps, référente métiers au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Jacky Tricaud, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain-Savoie-Isère
- madame Anne Chantelove, référente métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain-Savoie-Isère
- monsieur Patrice Clément, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de Drôme-Ardèche
- monsieur Marc Talmon, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
- madame Delphine Coupet, référente métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
- monsieur Stéphane Commun, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.



Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhone-Alpes. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision ARA n° 2020-36 DS Agences du 4 septembre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 1er octobre 2020.

Pascal Blain, directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhone-Alpes



Décision ARA n° 2020-38 DS IPR du 1er octobre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par les articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-10, L. 5422-20, L. 5426-1-1, L.5426-8-3, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu, ensemble, le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A.

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2018-113 du 29 novembre 2018 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction régionale de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Décide:

A titre préliminaire cette délégation n'a pas pour vocation de priver d'effet, en matière d'IPR, les délégations de signature consenties par le directeur régional aux « agences » et à la « PFT Loire Auvergne» en vigueur lors de la publication de la présente.

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, et dans les conditions et limites fixées par le régime d'assurance chômage, en particulier lesarticles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé.
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations intervenues pendant la période de référence servant au calcul du revenu de remplacement mentionnée au § 3 des articles 12 des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 des articles 46 bis des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,



- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre du § 3 de l'article 9 du règlement d'assurance chômage dans les deux cas visés au § 3 des articles 46 bis du règlement d'assurance chômage.
- § 2 Bénéficient de la délégation donnée au § 1er du présent article :
 - madame Anita Boishardy, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie-Isère
 - monsieur Jean-Régis Vialle, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche
 - monsieur Charles-Henry Pierre, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Rhône
 - madame Isabelle Jauffret-Triboulet, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie
 - madame Yolande Sanchez, directrice adjointe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
 - madame Marie-Françoise Fondraz, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie-Isère
 - madame Marie-Catherine Biondi, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Ain-Savoie-Isère
 - madame Corine Bernard, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche
 - madame Denise Rousset, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche
 - madame Nathalie Morand, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
 - monsieur Pierre-Laurent Pourchot, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
 - madame Maryna Amrhein, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie
 - madame Claire Julien, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie
 - madame Stéphanie Besson, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Haute-Savoie
 - madame Pascale Hay, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Haute-Savoie
 - monsieur Jacky Tricaud, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain-Savoie-Isère
 - madame Anne Chantelove, référente métiers au sein de la plateforme de production centraliséde l'Ain-Savoie-Isère
 - monsieur Patrice Clément, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de Drôme-Ardèche
 - monsieur Marc Talmon, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
 - madame Delphine Coupet, référente métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
 - monsieur Stéphane Commun, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie
- \S 3 En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :
 - monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux
 - monsieur Eddy Marron, adjoint au responsable de service contentieux

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhône Alpes et dans les conditions et limites fixées par le régime d'assurance chômage, en particulier le § 4 des articles 46 bis du règlement d'assurance chômage et de ses annexes VIII et X, et par le bureau et le conseil



d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre du régime d'assurance chômage ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

§ 2 – Bénéficient de la délégation visée au § 1er du présent article, les personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 1.

Article 3 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

- § 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhône Alpes, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :
 - 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage ou du CSP, à :
 - madame Anne-Sophie Attia, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
 - monsieur Jacques-Alex Dorliat, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
 - adame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
 - madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - 2) 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage ou du CSP, aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 1, ainsi qu'à :
 - monsieur Christian Brugiroux, directeur au sein de la plateforme de services à distance
 - o monsieur Patrick Picot, directeur adjoint au sein de la plateforme services à distance
 - monsieur Alain Seux, responsable d'équipe au sein de la plateforme services à distance
 - madame Sylvie Reymond, responsable d'équipe au sein de la plateforme services à distance
 - madame Véronique Reboud, responsable d'équipe au sein de la plateforme services à distance
 - monsieur Anthony Meli, responsable d'équipe au sein de la plateforme services à distance
 - monsieur Antoine Darbeda, responsable d'équipe au sein de la plateforme services à distance
 - monsieur Thierry Lesage, directeur au sein de la plateforme Loire-Auvergne
 - monsieur Jean Louis Chovin, directeur adjoint au sein de la plateforme Loire-Auvergne
 - madame Catherine Doguet, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire-Auvergne
 - madame Cathy Bonhoure, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire-Auvergne
 - o monsieur Thierry Bion, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire-Auvergne
 - o monsieur Philippe Durieu, référent métiers au sein de la plateforme Loire-Auvergne
 - monsieur Emmanuel Steenbock, référent métiers au sein de la plateforme Loire-Auvergne
- § 2 Bénéficie à titre permanent des délégations mentionnées à l'article 3 alinéa 2) :
 - monsieur Gilles Artaud, responsable de service support à l'offre de service



Article 4 - Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 5 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 6 - Abrogation

La décision ARA n° 2020-32 DS IPR du 2 juillet 2020 est abrogée.

Article 7 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 1er octobre 2020.

Pascal Blain, directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhône Alpes



Décision ARA n° 2020-39 DS PTF SAD et PPTC RA du 1er octobre 2020 Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des plateformes SAD et PPTC Rhône-Alpes

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5426-2, L. 5426-5, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Décide:

Article 1 – Fonctionnement général

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 § 1 et § 3 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) signer tout ordre de service, acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité,
- 4) les plaintes sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la plateforme.

Article 2 - Prestations en trop versées

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article $5 \S 1$ et $\S 2$, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage indûment versées dans la limite de 36 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 36 mois.

§ 2 - Remise de dette



Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 § 1 et § 2, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

Article 3 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 § 1 et § 2, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, en matière de contrôle de la recherche d'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions de radiation et les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer, de reprendre ou de developper une entreprise , telles que prévues aux articles R. 5412-1 et R. 5426-3 du même code.

Article 4 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 § 3, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires prévus aux articles R. 5412-8 et R. 5426-11 du code du travail formés à l'encontre d'une décision de radiation ou d'une décision de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement prise sur le fondement de l'article 4 de la présente décision.

Article 5 – Délégataires permanents

§ 1 – Bénéficient à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 1, 2 et 3 :

- monsieur Christian Brugiroux, directeur au sein de la plateforme de services à distance,
- monsieur Patrick Picot, directeur adjoint au sein de la plateforme de services à distance,
- madame Isabelle Jauffret-Triboulet, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie
- madame Anita Boishardy, directrice au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Ain-Savoie- Isère
- monsieur Charles-Henry Pierre, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Rhône
- madame Yolande Sanchez, directrice adjointe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
- monsieur Alain Seux, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance,
- madame Sylvie Reymond, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance,
- madame Véronique Reboud, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance.
- monsieur Antoine Darbeda, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- madame Maryna Amrhein, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie
- madame Claire Julien, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie
- madame Pascale Hay, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Haute-Savoie
- madame Stéphanie Besson, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Haute-Savoie
- madame Marie-Catherine Biondi, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Ain-Savoie-Isère



- madame Marie-Françoise Fondraz, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Ain-Savoie-Isère
- madame Nathalie Morand, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
- monsieur Pierre-Laurent Pourchot, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
- § 2 Bénéficient à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 2 et 3 :
 - madame Anne Chantelove, référente métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie-Isère
 - monsieur Jacky Tricaud, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie-Isère
 - monsieur Patrice Clément, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Drôme-Ardèche
 - monsieur Stéphane Commun, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie
 - monsieur Marc Talmon, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
 - madame Delphine Coupet, référente métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
- § 3 Bénéficient à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 1 et 4:
 - madame Chantal Didi, directeur de la production centralisée,
 - monsieur Christophe Simonin, adjoint au directeur de la production centralisée.

Article 6 - Territorialité

La plateforme ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 7 – Abrogation

Décision ARA n° 2020-33 DS PTF SAD et PPTC RA du 2 juillet 2020 est abrogée.

Article 8 - Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le1er octobre 2020.

Pascal Blain, directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes



Décision HdF n° 2020-37 DS DT du 2 octobre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Hauts de France au sein des directions territoriales

La directrice régionale de Pôle emploi Hauts de France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20.

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A.

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité.

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide:

Article 1 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 5 à l'effet de, signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat et actes y afférant, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi.
- 2) initier, négocier et signer les conventions locales, territoriales ou, départementales, de subvention portant sur les dispositifs locaux, après obtention du visa de la direction en charge du service partenariat Pôle emploi Hauts de France
- 3) les autres conventions d'initiative territoriale et actes y afférant, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 139 000 euros HT.



En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 2 – Prestations en trop versées

- § 1 Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées :
 - dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 et 3 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées ou admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 1000 euros pour les prestations autres que celles versées au titre de l'assurance chômage telles que visées au § 4.
- § 3 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, 2 et 3 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros pour les allocations et autres prestations versées pour le compte de l'assurance chômage.
- § 4 Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour le § 1 celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 3 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 5.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité, conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH, ainsi que , les ordres de mission, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule pour les déplacements en France métropolitaine et en Belgique
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

Article 5 - Délégataires

§ 1 – directeurs territoriaux

- madame Caroline Riffard, directrice territoriale Nord
- monsieur Didier Thomas, directeur territorial Pas de Calais
- monsieur Jean Pierre Tabeur, directeur territorial Aisne et Somme
- madame Estelle Charles, directrice territoriale Oise

§ 2 – directeurs territoriaux délégués



- monsieur Gilles Desrumaux, directeur territorial délégué Hainaut
- madame Elsa Miquel, directrice territoriale déléguée Flandres
- monsieur Benoît Petit, directeur territorial délégué Lille
- madame Murielle Savary, directrice territoriale déléguée Versant Nord-Est
- madame Sylvie Dewaele, directrice territoriale déléguée Aisne
- monsieur Jean Luc Derambure, directeur territorial délégué Arrageois
- madame Cathy Marcurat, directrice territoriale déléquée Artois cote d'opale
- monsieur Yann Richet, directeur territorial déléqué Oise
- madame Florence So Alves, directrice territoriale déléguée Somme

§ 3 – responsables de service

- monsieur Olivier Marmuse, responsable de service direction territoriale Nord
- monsieur Jerome Vagniez, responsable de service direction territoriale Pas de Calais
- madame Béatrice Fossier, responsable de service direction territoriale Aisne-Somme

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts de France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes, à l'exclusion des décisions prises à l'article 2 paragraphe 3 relatif aux admissions en non valeur.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision HdF n° 2020-36 DS DT du 30 septembre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 2 octobre 2020.

Nadine Crinier, directrice régionale de Pôle emploi Hauts de France



Décision Gua n° 2020-33 DS PTF du 5 octobre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au sein de la plate-forme régionale de production

Le directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19.

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2020-07 du 18 février 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 7 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adheré au régime d'assurance



- chômage ou de tout autre tiers, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Prestations en trop versées

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées § 1 et § 4 de l'article 7 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adheré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 7 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 36 mois.
- § 3 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 7 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 5 000 euros.
- § 4 Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour les § 1 et § 2, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.
- § 5 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 4 de l'article 7 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 3 – Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 4 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail.
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

Article 4 – Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 7 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

Article 5 – Contrôle de la recherche d'emploi et recours

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou developper une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 7.



Article 6 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux paragraphes § 1 et § 2 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, ainsi que, sauf en ce qui concerne des déplacements hors de la région, les ordres de mission, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 7 – Délégataires

§ 1 - directeur et adjoint

- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Anne Jermidi, directrice des opérations
- madame Marika Marie-Céline, directrice ad intérim de la plateforme régionale de production

§ 2 – responsables d'équipe

- madame Ketty Delver, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- madame Lessly Ranély-Verger-Depré, responsable d'équipe ad intérim au sein de la plateforme régionale de production

§ 3 – référents métier

- monsieur Jimmy Kandassamy, référent métiers au sein du pôle emploi Abymes Caruel
- madame Mélinda Hildebert, référente métiers au sein du pôle emploi Abymes Dothémare
- monsieur Karl Brujaille-Latour, référent métiers au sein du pôle emploi de Baie-Mahault
- madame Jeannise Dacalor, référente métiers au sein du pôle emploi de Basse-Terre
- monsieur Tony Landee, référent métiers au sein du pôle emploi de Bouillante
- madame Guinette Zubar, référente métiers au sein du pôle emploi de Capesterre Belle-Eau
- madame Corinne Valmorin, référente métiers au sein du pôle emploi du Gosier
- monsieur Jean-Philippe Vermot de Boisrolin, référent métiers au sein du pôle emploi de Jarry
- madame Magali Ismard, référente métiers au sein du pôle emploi de Marie-Galante
- madame Joëlle Bartebin, référente métiers au sein du pôle emploi de Morne-à-l'eau
- madame Sonia Behary-Laul-Sirder, référente métiers au sein de la plateforme régionale de production
- madame Magali Francietta, référente métiers au sein du pôle emploi de Port-Louis
- madame Sandrine Gervelas, référente métiers au sein du pôle emploi de Pointe-à-Pitre
- madame Laura Valentin, référente métiers au sein du pôle emploi de Saint-François
- madame Fabiola Cesarus-Rioual, référente métiers au sein du pôle emploi de Saint-Martin
- madame Pascale Hamlet-Placide, référente métiers au sein du pôle emploi de Saint-Martin
- monsieur Olivier Emmanuel Procope, référent métiers au sein du pôle emploi de Sainte-Rose.

§ 4 - autres agents

 madame Jacqueline Belfort, gestionnaire contentieux au sein du service de production centralisée

Article 8 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.



Article 9 – Abrogation et publication

La décision Gua n° 2020-32 DS PTF du 1^{er} septembre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait aux Abymes, le 5 octobre 2020.

Olivier Pelvoizin, directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord



Décision Gua n° 2020-34 DS DR du 5 octobre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L 5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Décide:

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 14 à l'effet de signer :
 - 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
 - 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule.

Article 2 - Marchés publics

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet de signer :
 - 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 207 000 euros HT,
 - 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,



- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.
- § 2 Bénéficie de la délégation mentionnée ci-après à l'effet de signer :
 - 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT.
 - 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation :
 - o madame Cynthia Leguier, directrice administration, finance et gestion
- § 3 Délégation permanente de signature est donnée à madame Guilaine Isaac, responsable du service moyens généraux, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Section 2 – Autres contrats

Article 3 - Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

Section 3 - Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques, à l'effet de signer .

- 1) les baux et les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Section 4 - Ressources humaines

Article 5 - Gestion des ressources humaines

Délégation de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques, et à madame Aurélie Joseph, responsable de la fonction ressources humaines, à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

Section 5 – Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 6 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 14 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.



Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Guy Brouillard, responsable au sein de la direction de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Jean–Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques et madame Murielle Leopold-Albert, directrice de la maîtrise des risques, bénéficient de cette même délégation.

Article 8 - Recours préalables obligatoires

Délégation est donnée à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques et à madame Murielle Leopold-Albert, directrice de la maîtrise des risques à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

Section 6 - Prestations en trop versées

Article 9 - Délais, remise et admission en non valeur

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 14 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :
 - sans limite de montant lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
 - dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
 - d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Section 7 – Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 10 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée à monsieur Pierre Carlier, responsable de mission droit social, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente.

Article 11 - Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

- à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi,
- à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques et à madame



Murielle Leopold-Albert, directrice de la maîtrise des risques, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi,

- à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques et à madame Aurélie Joseph, responsable de la fonction ressources humaines, en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :
 - des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
 - des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
 - o d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur,
- à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques, en toute autre matière, à l'exception des litiges :
 - o entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
 - o relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'aministration a délibéré,
 - se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
 - o mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 12 - Transactions

Délégation est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 13 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Section 8 – Délégataires et dispositions diverses

Article 14 - Délégataires

§ 1 – Permanents

- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques

§ 2 - Temporaires

- madame Cynthia Leguier, directrice administration, finance et gestion
- madame Aurélie Joseph, responsable de la fonction ressources humaines
- madame Murielle Leopold-Albert, directrice de la direction de la maîtrise des risques
- monsieur Jean-Claude Tormin, responsable du service système d'information
- madame Nadia Belhumeur, responsable du service comptabilité-finances
- madame Jocelyne Bernari, responsable d'équipe support logistique
- madame Guilaine Isaac, management de service service moyens généraux



- madame Arlette Leon, responsable relation de services au sein de la direction des opérations
- madame Nicole Podan, responsable intégration offre de service ad intérim
- madame Audrey René-Saint-Eloi, responsable du service sécurité des personnes et des biens
- madame Anne Jermidi, directrice des opérations
- madame Catherine Lachasse, management service FSE
- monsieur Sidney Adonis, management service communication
- madame Christelle Grandbois, responsable de service développement RH / formation
- monsieur Richard Francois-Julien, management de service gestion administrative et paye
- madame Nathalie Renard, management de service partenariat

Article 15 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveaux VA et VB.

Article 16 - Abrogation et publication

La décision Gua n° 2020-31 DS DR du 1^{er} septembre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait aux Abymes, le 5 octobre 2020.

Olivier Pelvoizin, directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord



Décision Gua n° 2020-35 DS Agences du 5 octobre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A.

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2020-07 du 18 février 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide:



Article 1 - Placement et gestion des droits

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer :
 - 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adheré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
 - 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
 - 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
 - 4) les bons SNCF,
 - 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi.
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

Article 3 – Prestations en trop versées

- § 1 Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :
 - dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
 - dans la limite de 24 mois aux personnes désignées à l'article 5.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, et § 2 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsque qu'elles sont irrécouvables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.
- § 3 Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :



- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule.
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

Article 5 - Délégataires

§ 1 – directeurs d'agence :

- monsieur Eddy Pinson, directeur du pôle emploi des Abymes
- madame Guyslaine Beauzieres, directrice du pôle emploi des Abymes Caruel
- madame Gilda Céprika, directrice d'agence du pôle emploi de Baie-Mahault
- monsieur Davy De Lacaze, directeur du pôle emploi de Basse-Terre
- madame Agnès Dodé, directrice ad intérim du pôle emploi de Bouillante
- madame Erika Bizet, directrice du pôle emploi de Capesterre Belle-Eau
- monsieur Marc Roy-Camille, directeur du pôle emploi du Gosier
- monsieur Paul-Henry Mandine, directeur du pôle emploi de Jarry
- madame Maguy Fumont- Samson, directrice du pôle emploi de Marie-Galante
- monsieur Christian Agapé, directeur du pôle emploi de Morne à l'eau
- madame Christiane Jacquet-Crétides, directrice du pôle emploi de Petit-Bourg
- madame Marika Marie-Céline, directrice ad intérim de la plateforme régionale de production
- madame Tessa Francillette, directrice du pôle emploi de Pointe-à-Pitre
- madame Fabienne Eugénie, directrice ad intérim du pôle emploi de Port-Louis
- madame Hélène Synésius, directrice du pôle emploi de Saint-François
- madame Jessie Thénard, directrice du pôle emploi de Saint-Martin
- madame Lucie Adala, directrice ad intérim du pôle emploi de Sainte-Rose

§ 2 - directeurs adjoints :

- monsieur Alain Montout, directeur adjoint du pôle emploi des Abymes
- madame Viviane Kiavué, directrice adjointe du pôle emploi de Morne à l'Eau
- madame Nathalie Courtat, directrice adjointe du pôle emploi de Saint-Martin

§ 3 – adjoints aux directeurs d'agence :

- madame Roberte Adolphe, adjointe à la directrice du pôle emploi de Capesterre Belle-Eau
- monsieur Charles Commin, adjoint à la directrice du pôle emploi de Saint-François.

§ 4 – responsables d'équipe :

- madame Eliane Troupé, responsable d'équipe ad intérim à la mission Arts
- madame Gladys Ibalot, responsable d'équipe au sein du pôle emploi des Abymes
- madame Carole Bestory, responsable d'équipe au sein du pôle emploi des Abymes
- madame Rosite Singarin-Sole, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Abymes Caruel
- monsieur Harry Bourguignon, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Abymes Caruel
- madame Lydie Marie Chantal Flower, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Baie-Mahault
- madame Valérie Cuirassier Letin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Baie-Mahault
- madame Corinne Bourgeois, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Basse-Terre
- madame Peggy Massicote-Zozio, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Basse-Terre
- madame Tatiana Clairemont, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Basse-Terre
- monsieur Louis-Jules Dares, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Bouillante
- monsieur Eric Guigonet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Bouillante



- madame Josy Jean-Woldemar, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Capesterre Belle-Eau
- madame Marie-Laure Balart-Roodnejad, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Capesterre Belle-Eau
- monsieur Léonard Lacides, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Gosier
- madame Marie-Renée Loisel, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Gosier
- madame Nadeije Durimele, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Jarry
- madame Sylvia Strazel, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Jarry
- madame Sophia Labeth Barba, responsable d'équipe ad intérim au sein du pôle emploi de Jarry
- madame Catherine Gustave, responsable d'équipe ad intérim au sein du pôle emploi de Marie-Galante
- madame Nathalie Barthel, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Morne-à-l'eau
- madame Valérie Giougou- Bartebin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Morne-àl'eau
- monsieur Jimmy Dabadie, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Morne-à-l'eau
- madame Marie-Louise Tharsis, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Petit-Bourg
- madame Ketty Delver, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- madame Lessly Ranély-Verger-Depré, responsable d'équipe ad intérim au sein de la plateforme régionale de production
- madame Catherine Buisson-Cayarcy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Pointeà-Pitre
- madame Rosiane Géromegnace, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Port-Louis
- monsieur Lucky Cyprien, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Saint-François
- monsieur Patrice Landre, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Saint-François
- madame Maurille Araminthe, responsable d'équipe ad intérim au sein du pôle emploi de Saint-François
- monsieur Pierre André Aubertin, responsable d'équipe ad intérim au sein du pôle emploi de Saint-François
- madame Nathalie Rubini, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Saint-Martin
- madame Anna Siar, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Saint-Martin
- madame Rosalie Wade, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Saint-Martin
- madame Ketty Cabald, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Sainte-Rose
- madame Gladys Gobelin Toumson, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Sainte-Rose
- madame Gladys Mouniman, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Sainte-Rose

§ 5 – référents métiers :

- monsieur Jimmy Kandassamy, référent métiers au sein du pôle emploi Abymes Caruel
- madame Mélinda Hildebert, référente métiers au sein du Pôle emploi Abymes Dothémare
- monsieur Karl Brujaille-Latour, référent métiers au sein du pôle emploi de Baie-Mahault
- madame Jeannise Dacalor, référente métiers au sein du pôle emploi de Basse-Terre
- monsieur Tony Landee, référent métiers au sein du pôle emploi de Bouillante
- madame Guinette Zubar, référente métiers au sein du pôle emploi de Capesterre Belle Eau
- madame Corinne Valmorin, référente métiers au sein du pôle emploi du Gosier
- monsieur Jean-Philippe Vermot de Boisrolin, référent métiers au sein du pôle emploi de Jarry
- madame Magali Ismard, référente métiers au sein du pôle emploi de Marie-Galante
- madame Joëlle Bartebin, référente métiers au sein du pôle emploi de Morne-à-l'eau
- madame Sonia Behary-Laul-Sirder, référente métiers au sein de la plateforme régionale de production
- madame Magali Francietta, référente métiers au sein du pôle emploi de Port-Louis
- madame Sandrine Gervelas, référente métiers au sein du pôle emploi de Pointe-à-Pitre
- madame Laura Valentin, référente métiers au sein du pôle emploi de Saint-François
- madame Fabiola Cesarus-Rioual, référente métiers au sein du pôle emploi de Saint-Martin
- madame Pascale Hamlet-Placide, référente métiers au sein du pôle emploi de Saint-Martin
- monsieur Olivier Emmanuel Procope, référent métiers au sein du pôle emploi de Sainte-Rose.



Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord . Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision Gua n° 2020-30 DS Agences du 1^{er} septembre est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait aux Abymes, le 5 octobre 2020.

Olivier Pelvoizin, directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord



Décision Oc n° 2020-39 DS Agences du 5 octobre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A.

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité.

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2020-07 du 18 février 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide:



Article 1 - Placement et gestion des droits

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.
- § 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie :
 - 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adheré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
 - 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
 - 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
 - 4) les bons SNCF,
 - 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

- § 1 Délégation permanente est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :
 - dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents
 - dans la limite de 24 mois aux personnes désignées à l'article 5.
- § 2 Délégation permanente est donnée aux personnes désignées à l'article 5, à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées dans la limite de 650 euros
- § 3 Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées à l'article 5, à l'effet de :



- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, à l'exception des territoires transfrontaliers de l'Espagne et d'Andorre, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 5 - Délégataires

§ 1 – Directeurs d'agence : :

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Anne Combes, directrice de pôle emploi Carcassonne
- madame Evelyne Roche, directrice de pôle emploi Limoux
- monsieur Hervé Lantelme, directeur de pôle emploi Castelnaudary
- monsieur Pierre Gouzy, directeur de pôle emploi Narbonne
- madame Patricia Dandeu, directrice de pôle emploi Lézignan
- monsieur Miguel Iglésias, directeur de pôle emploi Saint Girons
- madame Caroline Cathala, directrice ad interim de pôle emploi Foix
- madame Barbara Garnaud, directrice de pôle emploi Lavelanet
- madame Nathalie Cambarot, directrice de pôle emploi Pamiers

Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Lyne Lehoux, directrice de pôle emploi Alès Gardon
- monsieur Emmanuel Paris, directeur de pôle emploi Alès Avène
- madame Marie-Claude Tuffery, directrice de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Séverine Coffre, directrice de pôle emploi Beaucaire
- madame Florence Masse-Navette, directrice de pôle emploi Mende
- monsieur William Galtier, directeur de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Pascale Violet, directrice de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Rose-Marie Gallardo, directrice de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Frédéric Besset, directeur de pôle emploi Vauvert
- madame Carine Valencia, directrice de pôle emploi Le Vigan
- madame Cathy Peene, directrice de pôle emploi Villeneuve les Avignon

Direction territoriale Hérault

- madame Monique Rouby, directrice de pôle emploi Agde
- monsieur Frédéric Ferré, directeur de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Anne-Marie Ferrandez, directrice de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Elisabeth Frindel, directrice de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Didier Sultana, directeur de pôle emploi Lunel
- madame Eva Rimini, directrice de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Sandrine Cavoleau, directrice de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Dominique Basse, directrice de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gérald Testard, directeur de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Hélène Delmas, directrice de pôle emploi Pézenas
- madame Christine Lutigneaux, directrice de pôle emploi Sète

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- madame Mireille Hannet, directrice de pôle emploi Argelès
- monsieur Bertin Ngoma, directeur de pôle emploi Céret
- monsieur Abdel Akim Benrabia, directeur de pôle emploi Perpignan Saint-Assiscle
- monsieur Stéphane Baron, directeur de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Christine Davesne, directrice de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Stéphane Lavigne, directeur de pôle emploi Prades

Direction territoriale Tarn / Aveyron



- monsieur Stéphane Adalid, directeur de pôle emploi Albi
- madame Vanessa Serrato, directrice de pôle emploi Castres
- monsieur Jorge Sousa, directeur de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- monsieur Alain Vanhaesebrouck, directeur de pôle emploi Carmaux
- madame Marie-Paule Solofrizzo, directrice de pôle emploi Decazeville
- madame Carole Galinier, directrice de pôle emploi Gaillac
- madame Catherine Cabrit, directrice de pôle emploi Graulhet
- madame Anne Dherbecourt, directrice de pôle emploi Millau
- monsieur Yannick Dijols, directeur de pôle emploi Rodez
- madame Florence Viargues, directrice de pôle emploi Villefranche de Rouergue

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- monsieur Régis Ollier, directeur de pôle emploi Cahors
- madame Cécile Mermilliod, directrice de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Marina Recroix, directrice de pôle emploi Montauban Nord
- monsieur Brice Semis, directeur de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Xavier Pocous, directeur de pôle emploi Souillac
- madame Germaine Claire, directrice de pôle emploi Figeac

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame Florence Fournié, directrice de pôle emploi Auch
- madame Gaelle Goriou, directrice de pôle emploi Condom
- monsieur Jean-Rémy Berdeaux, directeur de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur Philippe Martel, directeur de pôle emploi Lourdes
- monsieur Stéphane Cros, directeur de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Corinne Guijarro, directrice de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Sonia Puyssegur, directrice de pôle emploi Lannemezan

Direction territoriale Haute-Garonne

- madame Hélène Troger, directrice de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Caroline Pailhassard, directrice de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- monsieur Jacques Vollmer, directeur de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Anne Moyen, directrice de pôle emploi Toulouse Cépière
- monsieur Hamid Lanani, directeur de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Martine Meiller, directrice de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Sylvie Denègre, directrice de pôle emploi Toulouse Occitane
- monsieur Philippe Souquet, directeur de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- monsieur Jean-Paul Garcia, directeur de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Anne Buscail, directrice de pôle emploi Blagnac
- monsieur François Jurquet, directeur de pôle emploi Castelginest
- monsieur Michel Mirouse, directeur de pôle emploi Labège
- monsieur Anouar Krouk, directeur de pôle emploi Muret
- madame Sandrine Fayet, directrice de pôle emploi Saint Gaudens
- madame Isabelle Salvador, directrice de pôle emploi Saint-Jean
- monsieur Alexandre Clavel, directeur de pôle emploi Villefranche de Lauragais

§ 2 – Directeurs adjoints d'agence :

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Béatrice Alloul, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Claire Tassin, directrice adjointe de pôle emploi Narbonne

Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Fabienne Guy-Bauzon, directrice adjointe de pôle emploi Alès Avène
- madame Christine Michaut, directrice adjointe de pôle emploi Alès Gardon
- monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Sylvie Filip, directrice adjointe de pôle emploi Mende
- madame Sandra Loizon, directrice adjointe de pôle emploi Nîmes 7 Collines



- monsieur Eric Michard, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Catherine Guillaume, directrice adjointe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire

Direction territoriale Hérault

- madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Chloé Ferre Devillers, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Angélique Daumergue, directrice adjointe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Sandrine Perez-Vitou, directrice adjointe de pôle emploi Lunel
- madame Fabienne Bouchet, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Sandrine Martins, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Marie-Paule Rostan, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gaëtan Lermusieaux, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Sophie Bernhart, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- monsieur Charles Pipitone, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- monsieur Eric Sanchez, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Delphine Lermusieaux, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Françoise Boj, directrice adjointe de pôle emploi Sète

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Saint-Assiscle
- madame Catherine Salies, directrice adjointe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Jean-Noël Sans, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Cécile Panizzutti, directrice adjointe de pôle emploi Perpignan Polygone

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- monsieur David Bernet, directeur adjoint de pôle emploi Castres
- madame Delphine Poujol, directrice adjointe de pôle emploi Albi

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- monsieur Eric Gil, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Nord

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame Mayalen Peterson, directrice adjointe de Tarbes Arsenal

Direction territoriale Haute-Garonne

- madame Marie-Laure Terrade, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Luc-André Penniello, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Abdelaziz Saibi, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Elisabeth Bouvarel, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Evelyne Thomas, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Cathy Di Prata, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Sylvie Speed, directrice adjointe de pôle emploi Castelginest
- madame Céline Laborie-Fulchic, directrice adjointe de pôle emploi Colomiers
- monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de pôle emploi Muret
- madame Marie-Josèphe Luczynski, directrice adjointe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Hélène Verhaege, directrice adjointe de pôle emploi Labège

§ 3 – Responsables d'équipe

Direction territoriale Aude / Ariège

- monsieur Pierre Marchand, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Christiane Rouge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Anne-Lise Carre, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Pierre Berge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Françoise Mailhebiau, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur François Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Mélanie Bonhomme, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Julie Julie, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Fabienne Torresin, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary



- monsieur Pascal Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- madame Linda Auteau, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Christine Jontes, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Axelle Berger, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Christel Arabeyre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Françoise Letitre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Laurie Padrines, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Farad Beldjoudi, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gaël Lalys, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Christophe Saint-Martin, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Alexandre Rieux, responsable d'équipe de pôle emploi Pamiers
- madame Aurore Gandolfe, responsable d'équipe de pôle emploi Pamiers
- madame Marie-Hélène Gourdou, responsable d'équipe de pôle emploi Lavelanet
- monsieur Sébastien Gobert, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Isabelle Rouzet, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Cristelle Roux, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Girons
- madame Emeline Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Girons

Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Anne Gagliardo, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Emma Ribes, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Céline Lesne, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Kathy Vinson, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Delphine Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- monsieur Philippe Bourdon, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Frédérique Gervot, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- monsieur Frédéric Becker, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Claire Mazellier, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- monsieur Guervin L'Hermite, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Agnès Llado, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- monsieur Georges Merle, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- monsieur Yannick Soulier, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- madame Catherine Piolle, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- madame Maryline Hofer, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Lydie Hébert, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Anne Claire Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Sylvain Roy, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Pascale Peybernes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Catherine Py, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Julie Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Jérémie Cadiou, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Céline Jahier, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Valérie Reboul-Sabadel, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Séverine Paris, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Radia Barbach, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Vaschalde, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Jessica Gueydan, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Virginie Quillard, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Céline Bosatelli, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- monsieur Yannick Vayssettes, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- monsieur Jimmy Granier, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Carole Noto, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon
- madame Sophie Duplessis Kergomard, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon

Direction territoriale Hérault

- madame Frédérique Delbecq, responsable d'équipe de pôle emploi Aqde
- madame Hadda Shili, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Marie Renaud, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle



- monsieur Olivier Paikert, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Marie-Claude Mendez, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Guillaume Ramin, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Catherine Marchese-Nofre, responsable d'équipe pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Nicolas Pau, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Jean-Jacques Rosado, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Magali Dussel, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Dorothée Roc, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Josephine Legier, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Marc Vigne, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Nathalie Bastoul, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Karim Taalat, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Gilles Silva, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Emilie Manna, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Stéphane Grillet, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sophie Volle, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sandrine Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Delphine Fleury, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- monsieur Fabien Petitjean, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Isabelle Sommier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Céline Gardes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Géraldine Liconnet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Julie Baque, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Catherine Chatti, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Valérie Muess, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Seddik Houari, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Xavier Consigny, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Frédérick Clément, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Franck Cardona, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Anne Bournonville, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Caroline Gomes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Brigitte Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marie-Agnès Recordier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Claudie Mercier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Caroline Sarran, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Pascale Baudry, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Robin, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Céline Orempuller, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Monique Pradel, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Julien Boissière, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Lydia Lescot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Frédéric Douard, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
 monsieur John Arnould, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Marine Chaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Marine Challot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mediterranee
 madame Michèle Bouquet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Joëlle Benezech, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Linda Pellet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Perrine Coury, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Marion Vieira Ricard, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Valérie Kinfoussia, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Paola Scano, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Corinne Vernet Fontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas
- madame Céline Decanis, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas
- madame Nathalie Rousselle, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Cédric Rodriguez, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Olivier Lefoyer, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Sandrine Veyringue, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Cyril Paloc, responsable d'équipe de pôle emploi Sète



Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- monsieur Jean-François Delporte, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès
- madame Sophie Martinez, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès
- madame Isabelle Delmas, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- monsieur Christophe Colls, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- monsieur Laurent Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assiscle
- madame Delphine Rouchy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assiscle
- madame Marianne Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assiscle
- monsieur Patrice Houms, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assiscle
- madame Stéphanie Michaux, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assiscle
- monsieur Stéphane Di Prata, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assiscle
- madame Virginie Bataille, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Gaël Le Squer, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Christine Rosell, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Sophie Andres, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Aurélia Verrouil, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Mickaël Bansept, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Marie-Laure Dupuy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Martine Saout, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Ange Assoumin, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Jacy Kacha, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Nicolas Pesquet, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Isabelle Bérard, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Aurélie Faron, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Carole Maillard, responsable d'équipe de pôle emploi Prades

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- madame Stéphanie Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- monsieur Benjamin Dulon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- monsieur Benoit Manuel, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- monsieur Pierre Bonnefous, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Marie-Hélène Combacau, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Delphine Bilhoto-Nogueira, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- monsieur Marc Ginestet, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- monsieur David Coulon, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- madame Elsa Calleja, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- madame Nathalie Cauchard, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- madame Delphine Mialet, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Laurence Farges, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Franck Héberlé, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Joël Guirao, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- madame Juliette Lamare, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Alexis Mouret, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- madame Claire Desmoulins, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- madame Emmanuelle Soulier, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- monsieur Jean-Pierre Olle, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- madame Nathalie Laine, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- monsieur Dominique De Laet, responsable d'équipe de pôle emploi Decazeville
- madame Laurence Marro, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Nadège Nonorgues, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Mathilde Chevalier, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- madame Céline Delorme, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Marjory Pesenti, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Anne Cavallini, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Christelle Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Isabelle Rech, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord



- madame Sandrine Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Sophie Molinié, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Laurence Joubert, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Colette Ansel, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Valérie Chadelaud, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- monsieur Jean-Yves Guiot, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Rachel Gil, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Christelle Alrivie, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- monsieur Jean-Philippe Vanhaecke, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- monsieur David Couzinet, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Céline Sibue, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Marie-Claire Gutierrez, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac
- monsieur Sébastien Dehesdin, responsable d'équipe de Pôle emploi Figeac
- madame Claudine Munoz, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame, Véronique Richard Nabais, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur David Gracia, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Sébastien Pieters, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Damien Lafont, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- madame Aïcha Boumaza, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- monsieur Alexandre Laffont, responsable d'équipe de pôle emploi Isle Jourdain
- madame Aicha Lombardot, responsable d'équipe de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur Jean-Christophe Gaillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- madame Michelle Martel, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Jean-Gabriel Mallart, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- monsieur Thibault Charron, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Diana Pellefigues, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Béatrice Sartegou, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Dominique Poujol, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Sabine Portefaix, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Emilie Vamour, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- monsieur Chakir El Amraouy, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Christelle Viard, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Karine Dubie, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- monsieur Patrice Blanc, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Christine Nadal, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- madame Sandrine Stramare, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Abdallah Benzaoui, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Laure Cantan, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Christine Page, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Karine Pauly, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Nadine Agnès Lagravere, responsable d'équipe pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Christiane Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christine Rodella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Valérie Villemur, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Joëlle Rimaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Manon Campo, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christine Ordy-Lalanne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Amandine Chassignolle, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Pascale Bonevie, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Sandra Barone, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- monsieur Nicolas Lebret, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- monsieur Fabien Giuseppi, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Dorothée Hamelin, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Nathalie Denève, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- monsieur Sébastien Pipy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest



- madame Marie-Ange Uebelhart, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Lucie Descazeaux, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Marie Simonetti, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- monsieur François Pires, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Maybellene Allmang-Annweiler, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Carine Roptin, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Françoise Guenot, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Emmanuelle Médina-Foussadier, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Karine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Corinne Desroches, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- monsieur Gérald Leplay, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- monsieur François Vergnes, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle et International
- madame Cécile Martin, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Françoise Tribut, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Saliha Guelmine, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Jean-François Marolda, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Nathalie Soria, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- monsieur Michel Hoarau, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Sophie Castagne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Pascale Tardivon, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Nathalie Levigne, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Isabelle Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Sandra Ribeiro, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Céline Condoumy, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Florence Rebillot, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Anne Durou, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- monsieur Vincent Tempère, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Emilie Cancel, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Valérie Kempa Greneux, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Emilie Xixonet, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- monsieur Jamil Benlahassen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Anne Pellarrey, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Amandine Rouby Valette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens monsieur André Franzen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Patricia Barlet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Virginie Piérard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Karine Nicollin, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Lauragais
- madame Gaelle Larroque, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Lauragais

§ 4 – Référents métiers

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Béatrice Martin, référent métiers de pôle emploi Carcassonne
- madame Yolande Zorzi, référente métiers de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Alain Sampietro, référent métiers de pôle emploi Carcassonne
- madame Claudine Delsol, référente métiers de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gilbert Rasse, référent métiers de pôle emploi Narbonne
- madame Virginie Dessinges, référente métiers de pôle emploi Lézignan
- madame Ingrid Blume, référente métiers de pôle emploi Castelnaudary
- madame Geneviève Boutière, référente métiers de pôle emploi Limoux
- madame Laeticia Aloui, référente métiers de pôle emploi Foix
- madame Maud Duchemin, référente métiers de pôle emploi Lavelanet
- madame Delphine Carrola, référente métiers de pôle emploi Pamiers
- madame Martine Combier, référente métiers de pôle emploi Saint Girons

Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Danielle lenny, référente métiers de pôle emploi Alès Avène
- madame Nathalie Ferre, référente métiers de pôle emploi Alès Avène



- madame Violette Sichere, référente métiers de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Sandra Dauphin, référente métiers de pôle emploi Beaucaire
- madame Hélène Nogueira, référente métiers de pôle emploi Mende
- madame Michèle Donelli, référente métiers de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Virginie Soja, référente métiers de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Aurore Mardille-Vidal, référente métiers de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Sophie Caron, référente métiers de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- monsieur Thierry Calmon, référent métiers de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Ghislain Fourcadier, référent métiers de pôle emploi Vauvert
- madame Hélène Graneris, référente métiers de pôle emploi Le Vigan
- monsieur Youssef El Ghouch, référent métiers de pôle emploi Le Vigan
- madame Karine Dumont, référente métiers de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon

Direction territoriale Hérault

- madame Muriel Sireyjol, référente métiers de pôle emploi Agde
- madame Virginie Ourahli, référente métiers de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Paul Vallve, référent métiers de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Agnès Lacroux, référente métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Alexandre Brechenmacher, référent métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Sarah Semhoun, référente métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Jeannine Verdeil, référente métiers de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Sylvie Alégret, référente métiers de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Catherine Chaneaux, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Odile Schaller, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Marie Gianordoli, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Françoise Argenson, référente métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Elisabeth Sentenac, référente métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Luca Di Bari, référent métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Martine Bretl, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Catherine Munteanu, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marie-Pierre De Vichet, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Ludovic Leclerc, référent métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Frédérique Mauro, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Françoise Poulain, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Laurence Cordier, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Eric Pontruche, référent métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Dominique Lezaud, référente métiers de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Sylvia Nastorg, référente métiers de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Isabelle Blazy, référente métiers de pôle emploi Pézenas
- monsieur Sébastien Ganvey, référent métiers de pôle emploi Pézenas
- madame Fabienne Batinelli, référente métiers de pôle emploi Sète
- madame Catherine Bariole, référente métiers de pôle emploi Sète

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- madame Virginie Wieczorek, référente métiers de pôle emploi Argelès
- madame Sylvie Alvarez, référente métiers de pôle emploi Céret
- madame Ingrid Anfruns, référente métiers de pôle emploi Perpignan Saint-Assiscle
- monsieur Stéfan Ségura Léonard, référent métiers de pôle emploi Perpignan Saint-Assiscle
- madame Stéphanie Vivenzi, référente métiers de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Elisabeth Parra, référente métiers de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Michelle Rivière, référente métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur David Condoret, référent métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Caroline Durand Rous, référente métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Tony Weis, référent métiers de pôle emploi Prades

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- madame Sandrine Scattolin, référente métiers de pôle emploi Castres
- monsieur Jérôme Vasseur, référent métiers de pôle emploi Graulhet
- monsieur Francis Auriol, référent métiers de pôle emploi Graulhet



- madame Angélique Devinas, référente métiers de pôle emploi Albi
- madame Nathalie Deltrieu, référente métiers de pôle emploi Aussillon Mazamet
- madame Cécile Etienne, référente métiers de pôle emploi Carmaux
- monsieur Patrice Bras, référent métiers de pôle emploi Decazeville
- monsieur Philippe Teyssieux, référent métiers de pôle emploi Gaillac
- madame Audrey Rollet, référente métiers de pôle emploi Gaillac
- madame Sylvie Diane Gastellu, référente métiers de pôle emploi Villefranche de Rouerque
- madame Lydia Frayssinhes, référente métiers de pôle emploi Rodez
- madame Justine Ruinart-Roussaly, référente métiers de pôle emploi Millau

Direction territoriale Lot /Tarn et Garonne

- monsieur Louis Antoine Vergnaud, référent métiers de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Natacha De La Ballina, référente métiers de pôle emploi Montauban Nord
- monsieur Alain Calmon, référent métiers de pôle emploi Cahors
- madame Mary Eve Budin, référente métiers de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Marie-Pierre Bousquet, référente métiers de pôle emploi Figeac
- madame Adeline Tremouille, référente métiers de pôle emploi Souillac

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- monsieur Marc Gabarret, référent métiers de pôle emploi Auch
- monsieur David Lopes, référent métiers de pôle emploi Isle Jourdain
- madame Catherine Rabatel, référente métiers de pôle emploi Condom
- madame Valérie Tourancheau, référente métiers de pôle emploi Lannemezan
- madame Nathalie Chaim, référente métiers de pôle emploi Lourdes
- madame Véronique Menvielle, référente métiers de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Claire Pilorge, référente métiers de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Carine Puyo, référente métiers de pôle emploi Tarbes Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- madame Carole Souza, référente métiers de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Jordy Grammontin, référent métiers de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Rosine Pietravalle référente métiers de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Anne Frosini, référente métiers de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Agnès Desplanque, référente métiers de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Martine Raynal, référente métiers de pôle emploi Castelginest
- madame Sylvie Algarra, référente métiers de pôle emploi Colomiers
- madame Raymonde Henry Atzori, référente métiers de pôle emploi Muret
- madame Céline Gonzalez, référente métiers de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Isabelle Riera, référente métiers de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Christelle Fis, référente métiers de pôle emploi Toulouse la Plaine
- madame Pascale Le Rouzic, référente métiers de pôle emploi Blagnac
- monsieur Nourdine Aissani, référent métiers de pôle emploi Labège
- madame Nelly Lopez Vilagines, référente métiers de pôle emploi Portet- sur-Garonne
- madame Adélaïde Bernard, référente métiers de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Nathalie Leduc, référente métiers de pôle emploi Saint-Jean
- madame Emilie Cugniet, référente métiers de pôle emploi Villefranche de Lauragais

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.



Article 7 – Abrogation et publication

La décision Oc n° 2020-34 DS Agences du 1er septembre 2020 est abrogée.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 5 octobre 2020.

Serge Lemaitre, directeur régional de Pôle emploi Occitanie



Décision Oc n° 2020-40 DS DR du 5 octobre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L 5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Décide:

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux § 1, et 4 de l'article 14, à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 2 – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service, pour les personnes désignées à l'article 14
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national à l'exception des territoires transfrontaliers de l'Espagne et d'Andorre, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule pour les personnes désignées aux à l'article 14.
- 3) délégation permanente est donnée à monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines, monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines et madame Marie-Pierre Beaudoin, responsable ad interim des relations sociales à l'effet de valider, au nom du directeur régional, les notes de frais des représentants du personnel.
- 4) délégation permanente est également donnée à monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures et monsieur Frédéric Farkas, responsable du service Gouvernance et



relations extérieures à l'effet de valider, au nom du directeur régional, les notes de frais des membres de l'IPR.

Article 2 - Marchés publics

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer :
 - 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
 - 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
 - 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

Bénéficient de la présente délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur David Merlaud, directeur des opérations
- monsieur Patrice Deal, directeur administration finances et gestion
- monsieur Paul Assouad, adjoint au directeur administration finances et gestion
- monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines,
- monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer :
 - 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.
 - 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
 - 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

Bénéficient de la présente délégation :

- monsieur Hervé Faugère, responsable des services Pilotage coordination projets transverses et approvisionnements achats marchés
- madame Marie-Claire Champetier, responsable d'équipe approvisionnements achats marchés
- monsieur Stéphane Simon, responsable de service logistique moyens généraux
- monsieur Antoine Vivares, responsable de service immobilier Est
- madame Patricia Catanese, responsable de service responsabilité sociale des organisations et innovation
- monsieur Guillaume Gombaud, responsable de service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Daniel Guilleux, adjoint au responsable de service sécurité des personnes et des biens
- madame Laurence Ingargiola, responsable de service communication
- monsieur Frédéric Farkas, responsable de service gouvernance et relations extérieures
- monsieur Hervé Grammatico, responsable de service budget contrôle de gestion
- § 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les actes et documents nécessaires à l'exécution des marchés de services d'insertion professionnelle auprès des demandeurs d'emploi :
 - monsieur David Merlaud, directeur des opérations
 - madame Sophie Pain, adjointe au directeur des opérations, responsable de fonction offre de service et coordination
 - monsieur Eric Gauthé, responsable de service adjoint services aux demandeurs d'emploi

Section 2 – Autres contrats

Article 3 - Partenariats et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage :



- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur David Merlaud, directeur des opérations
- monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures

Section 3 – Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, monsieur Patrice Deal, directeur administration finances et gestion et monsieur Paul Assouad, adjoint au directeur administration finances et gestion, à l'effet de signer :

- 1) les baux et les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées ci-dessus, monsieur Antoine Vivares, responsable de service immobilier Est bénéficie de la délégation de signature pour les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Section 4 – Ressources Humaines

Article 5 – Gestion des ressources humaines

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme :

Bénéficient de cette délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines,
- monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines
- monsieur Jean-Paul Canoni, responsable de service emploi, carrière, accompagnement managerial

Section 5 – Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 6 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Bénéficient de cette délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques, sur le périmètre fraudes.

Article 7 – Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Patrick Charroy, responsable des services contrôle interne et prévention et lutte contre les fraudes, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques bénéficie de cette même délégation.



Article 8 - Recours préalables obligatoires

Délégation est donnée à monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, bénéficie de cette même délégation.

Section 6 - Prestations en trop versées

Article 9 - Délais, remise et admission en non valeur

- § 1 Délégation est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées sans limite de montant lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

Bénéficient de cette délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
- monsieur Gilles Lévy, directeur de la production de services régionale

Section 7 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 10 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, à :

- monsieur Guillaume Gombaud, responsable de service sécurité des biens et des personnes
- monsieur Daniel Guilleux, responsable adjoint du service sécurité des biens et des personnes

Article 11 - Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Occitanie ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

- en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi, à :
 - o monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
 - o monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
 - o madame Agnès Molines, responsable du service juridique
- en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi, à :
 - o monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
 - o monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
 - o madame Agnès Molines, responsable du service juridique
 - monsieur Patrick Charroy, responsable des services contrôle interne et prévention et lutte contre les fraudes
- en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception des cas énoncés ci-dessous :
 - des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf



- décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- o d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur, la présente délégation est accordée à :
 - monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
 - monsieur Jean-Paul Rozé, directeur ressources humaines
 - monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion ressources humaines
- en toute autre matière, à l'exception des litiges ci-dessous :
 - o entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
 - o relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel
 - le conseil d'aministration a délibéré,
 - o se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des
 - o groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements
 - o européens de coopération territoriale,
 - mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi, la présente délégation est accordée à :
 - monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
 - monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
 - madame Agnès Molines, responsable du service juridique

Article 12 - Transactions

Délégation est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 13 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations et à madame Agnès Molines, responsable du service juridique, à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Section 8 – Délégataires et dispositions diverses

Article 14 - Délégataires

§ 1 – Directeur, directeur adjoint et adjoint au directeur :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines
- monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines
- monsieur Vincent Navral, directeur maîtrise des risques
- monsieur Patrice Deal, directeur administration finances et gestion
- monsieur Paul Assouad, adjoint au directeur administration finances et gestion
- monsieur David Merlaud, directeur des opérations
- madame Sophie Pain, adjointe au directeur des opérations, responsable de fonction offre de service et coordination
- § 2 Responsable de service, responsable adjoint et adjoint au responsable de service :
 - monsieur Thierry Collot, responsable de service pilotage stratégique et opérationnel
 - monsieur Pierre Brossier, responsable de service statistiques études et évaluations



- madame Patricia Catanese, responsable de service responsabilité sociale des organisations et innovation
- monsieur Frédéric Farkas, responsable de service gouvernance et relations extérieures
- madame Brigitte Orgambide, responsable de service affaires et relations internationales
- madame Laurence Ingargiola, responsable de service communication
- monsieur Jean-Paul Canoni, responsable de service emploi, carrière, accompagnement managerial
- madame Françoise Debeer, responsable de service adjointe emploi, carrière, accompagnement managerial
- monsieur Antoine Senes, responsable de service pilotage, gestion administrative paie
- madame Marion Delaisse, adjointe au responsable de service gestion administrative paie
- madame Christine Pescayre, responsable de fonction formation
- madame Marie-Pierre Beaudoin, responsable ad interim relations sociales
- madame Françoise Offen, responsable de service formation et gestion de compétences
- madame Sophie Gaillard, responsable de service qualité de vie au travail
- monsieur Patrick Charroy, responsable des services contrôle interne et prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Guillaume Gombaud, responsable de service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Daniel Guilleux, responsable adjoint du service Sécurité des personnes et des biens
- madame Agnès Molines, responsable de service juridique
- madame Véronique Dauverchain, responsable de service qualité
- monsieur Paul Montane de la Roque, responsable de service évaluation, audit et coordination
- monsieur Antoine Delaisse, responsable de service sécurisation des risques informatiques
- monsieur Antoine Vivares, responsable de service immobilier Est
- monsieur Hervé Grammatico, responsable de service budget contrôle de gestion
- monsieur Hervé Faugère, responsable des services pilotage coordination projets transverses et approvisionnements achats marchés
- monsieur Stéphane Simon, responsable de service logistique moyens généraux
- monsieur Philippe Renauld, responsable de service comptabilité finances
- madame Josiane Valat, responsable de fonction appui réseau et déploiement
- monsieur Thierry Bertin, responsable de service accompagnement des projets
- monsieur Christophe Spilliaert, responsable de service applicatifs, règlementation et indemnisation
- madame Magali Ducoté, adjointe au responsable de service applicatifs, règlementation et indemnisation
- madame Sophie Pain, responsable de service services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Eric Gauthé, responsable de service adjoint services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Pascal Matheus, responsable de service services aux entreprises
- monsieur Erwan Quintin, responsable de service adioint services aux entreprises
- monsieur Stéphane Protch, responsable de service partenariats, FSE
- madame Leïla Terki, responsable de service services digitaux
- monsieur Jean-Louis Sabatier, adjoint au responsable de service pilotage stratégique et opérationnel

§ 3 – Responsable d'équipe :

- madame Catherine Ourliac, responsable d'équipe comptabilité finances
- madame Nathalie Lugagne, responsable d'équipe comptabilité finances
- madame Marie-Claire Champetier, responsable d'équipe approvisionnements achats marchés

§ 4 – Autres agents:

madame Sofia Fernandes, médiatrice.

Article 15 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.



Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveaux VA et VB.

Article 16 - Abrogation et publication

La décision Oc n° 2020-35 DS DR du 1er septembre 2020 est abrogée.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 5 octobre 2020.

Serge Lemaitre, directeur régional de Pôle emploi Occitanie



Décision Oc n°2020-41 DS Dépense du 5 octobre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide:

Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maitrise des risques.
- monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines
- monsieur David Merlaud, directeur des opérations

Article 2 – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, le bon à payer d'une opération de dépense :

- monsieur Patrice Deal, directeur administratif finances et gestion
- monsieur Paul Assouad, adjoint au directeur administration finances et gestion
- monsieur Hervé Grammatico, responsable de service contrôle de gestion et budget
- monsieur Hervé Faugère, responsable de service pilotage coordination projets transverses et responsable de service ad interim approvisionnements achats marchés
- monsieur Antoine Vivares, responsable de service immobilier
- monsieur Stéphane Simon, responsable de service ad interim logistique moyens généraux
- monsieur Jean-Paul Canoni, responsable de service Emploi, Carrière, Accompagnement managerial
- monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines
- monsieur Patrick Charroy, responsable de service contrôle interne et responsable du service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Gilles Lévy, directeur de la Production de Services régionale
- madame Joëlle Emonet, directrice adjointe de la Production de Services régionale
- monsieur Thierry Brousses, directeur de la plateforme Contentieux
- madame Agnès Molines, responsable service juridique
- madame Christine Pescayre, responsable fonction formation
- madame Sophie Pain, adjointe au directeur des opérations, responsable de fonction offre de service et coordination



Article 3 - Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques.
- monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines
- monsieur David Merlaud, directeur des opérations

Article 5 - Abrogation

La décision Oc n° 2020-37 DS Dépense du 1er septembre 2020 est abrogée

Article 6 - Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 5 octobre 2020.

Serge Lemaitre, directeur régional de Pôle emploi Occitanie